

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique de 34 jours consécutifs sera ouverte, du mercredi 27 septembre 2023 à partir de 8h30 au lundi 30 octobre 2023 jusqu'à 17h15, relative à la demande de permis de construire déposée par la société TotalEnergies Renouvelables France en vue de l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS, au lieudit « Les Dufours ».

Le dossier d'enquête publique constitué par le pétitionnaire, comprenant notamment une étude d'impact, sera déposé, sur supports papier et numérique, en mairie de SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS, siège de l'enquête publique (9 Grande Rue, 45320 SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS), où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ci-après :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15,
- le mardi de 8h30 à 12h15 (fermé au public l'après-midi),
- le mercredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h15,
- le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h45.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-12 du code de l'environnement, un accès gratuit au dossier d'enquête publique sera également garanti, pendant la durée de l'enquête publique, par un poste informatique, en mairie de SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS, aux jours et horaires d'ouverture au public susvisés.

Ce dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>

Le public pourra solliciter des informations sur ce projet auprès de la société TotalEnergies Renouvelables France (163 rue des Sables de Sary, 45770 SARAN), et notamment auprès de Mme RIPAULT, tél : 06.72.71.00.15, courriel : [audrey.ripault@totalenergies.com](mailto:audrey.ripault@totalenergies.com)

Afin de recevoir les observations du public, M. Michel BADAIRE, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'ORLEANS, siègera les jours et heures suivants à la mairie de SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS :

- le mercredi 27 septembre 2023 de 9h00 à 12h15,
- le mercredi 18 octobre 2023 de 13h30 à 16h15,
- le lundi 30 octobre 2023 de 14h30 à 17h15.

M. Michel LAFFAILLE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le tribunal administratif d'ORLEANS pour conduire ladite enquête publique en cas d'empêchement de M. BADAIRE.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra également formuler ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet, paraphé par le commissaire enquêteur et déposé en mairie de SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS ;
- par courrier postal, à l'attention de M. le commissaire enquêteur, adressé à la mairie de SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête publique déposé dans cette mairie ;
- par voie électronique à l'adresse de messagerie suivante : [pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr) en précisant l'objet de l'enquête : « Centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS ».

Les observations formulées par le public par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret dans les meilleurs délais : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, en mairie de SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS et à la préfecture du Loiret (direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique) et publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-closes>

Au terme de la procédure réglementaire, la préfète du Loiret sera l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande de permis de construire.